



Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade
200, rue Principale
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Québec) G0X 2J0
Tél. : 418-325-2841
Télec. : 418-325-3070
Courriel : municipalite@sainteannedelaperade.net

Le 4 mai 2017

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC EN PROVENANCE DE BATISCAN



Nous vous informons que le nettoyage des bornes-fontaines n'a pas été effectué la semaine du 23 avril dernier, à la demande de la Municipalité de Batiscan.

Veuillez prendre note que la Municipalité de Batiscan procédera à son nettoyage sur son territoire les 9 et 10 mai 2017. La Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade procédera également à son nettoyage sur son territoire les jours suivants, soit les **11 et 12 mai 2017**. Il se peut donc qu'une baisse de pression et une légère coloration de l'eau résultent de ces opérations.

Nous vous remercions de votre compréhension habituelle.

ABRI D'AUTO

Afin de favoriser l'harmonie de votre voisinage, nous vous rappelons que vous devez **enlever votre abri d'auto incluant la structure**. Nous vous informons que la réglementation les autorise entre le 1^{er} octobre et le 30 avril exclusivement.



Le défaut de se conformer à la réglementation de la municipalité vous rend passible d'une amende minimale de 500 \$.

REGROUPEMENT DESJARDINS : CAISSE DESJARDINS DE MEKINAG-DES CHENAUX

À la suite de la fusion informatique des caisses le 8 avril 2017, il faut savoir que vous devrez reprogrammer les paiements de factures postdatés que vous avez faits (ex. : taxes municipales, taxes scolaires, etc.), afin qu'ils puissent s'effectuer correctement dans votre compte.



En mai, il y aura une distribution gratuite de plants à la population grâce au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec l'Association forestière de la Vallée du St-Maurice.

Choix des plants : érable à sucre, érable rouge, carrier cordiforme, cerisier tardif, bouleau jaune, chêne rouge, chêne à gros fruits, épinette blanche, pin blanc.



Les essences peuvent varier selon la disponibilité des plants à la pépinière.

C'est un rendez-vous : vendredi 19 mai 2017
Hôtel de ville, 200, rue Principale
9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES PAR ACCÈS – NUMEROS DE MATRICULES

À ceux et celles qui effectuent leurs paiements des taxes municipales par AccèsD de Desjardins, ou par le biais de tout autre institution financière, il est important d'apporter les correctifs et y inscrire votre ou vos nouveaux numéros de matricules. Le «F» au début du numéro de matricule n'est pas entré dans votre compte accèsD mais les 10 premiers chiffres qui suivent, incluant les zéros au début du numéro, sont les bons chiffres de votre matricule. Ex. : 0100061234000000.

Si vous avez plus d'un matricule, vous devez inscrire autant de fournisseurs que vous avez de matricules, afin de nous permettre de bien attribuer vos paiements aux bons comptes de taxes.

Recto verso

RENSEIGNEMENT POUR LES PERSONNES INCOMMODÉES PAR LA CRUE DES EAUX

SACS DE SABLE

S'il y a des gens qui ont besoin de sacs de sable pour aider si la crue des eaux devient trop haute, ils n'ont qu'à faire un appel à la Municipalité à 418-325-2841 durant les heures normales de bureau.

Dédommagement du gouvernement du Québec

Les résidents riverains qui ont subi des dommages lors de l'inondation qui a débuté le 28 avril dernier suite à la crue des eaux peuvent avoir droit à un dédommagement de la part du gouvernement. Les informations pertinentes concernant ce programme de dédommagement se trouvent à l'adresse internet suivante : <http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-civile/aide-financiere-sinistres/citoyens.html> soit sur le site de la Sécurité publique du gouvernement du Québec.

La municipalité a également des formulaires papier au bureau municipal. Vous pouvez nous contacter au : 418-325-2841 durant les heures normales d'ouverture du bureau.

En cas d'urgence

En cas **d'urgence**, pour des problèmes de voirie ou d'inondation en dehors des heures normales de bureau, vous pouvez appeler au **418-325-4988** pour une assistance.

Pour tous les autres types d'urgence (incendie, malaise physique, etc.), vous devez contacter le **911**.

Soyez assuré que la mairesse, les membres du conseil et les employés ont une pensée positive pour vous en cette période difficile.

N'hésitez pas à nous contacter si vous sentez que vous avez besoin d'aide.

Jacques Taillefer,
Directeur général et secrétaire-trésorier